

Communiqué de presse



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

le 15 Janvier 2025



Monophylle des Petites Antilles © Baptiste Angin

Les éoliennes mettent en danger les chauves-souris des Antilles françaises.

Les chauves-souris sont les seuls mammifères terrestres indigènes des Antilles françaises. Elles jouent un rôle essentiel dans leur habitat naturel (dissémination des graines et pollinisation de nombreuses essences patrimoniales, régulation des populations d'insectes, etc.) et participent ainsi à l'équilibre des écosystèmes qu'elles occupent.

En Martinique, 11 espèces sont présentes, dont une est endémique stricte de l'île, le Murin de la Martinique (*Myotis martiniquensis*), et quatre sont endémiques des Petites Antilles. En Guadeloupe, on dénombre 14 espèces, dont une endémique stricte, la Sérotine de Guadeloupe (*Eptesicus guadeloupensis*), et sept endémiques des Petites Antilles. Parmi ces espèces, neuf espèces sont communes aux deux îles, qui abritent ainsi une grande diversité. Toutes ces espèces et leurs habitats sont protégés par l'arrêté du 17 janvier 2018 (modifié le 19/06/2020) fixant la liste des mammifères terrestres protégés en Martinique et en Guadeloupe. Elles sont toutefois menacées notamment par des pressions d'origine humaine.

Les Antilles sont un des hot-spots mondial de biodiversité dont la France en a la responsabilité. La Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM), le Groupe Chiroptères de Guadeloupe et l'Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles (ASFA) souhaitent alerter les services de l'État, les politiques et le grand public sur une situation alarmante dans les Petites-Antilles : la forte mortalité des Chiroptères liée à la production d'énergie éolienne et sa non-conformité avec la réglementation nationale.

La transition écologique est une urgence pour les prochaines décennies et elle passera nécessairement par le développement des énergies renouvelables. Cependant, cette transition nécessite une collaboration étroite entre les services de l'État, les collectivités, les industriels, la population martiniquaise et guadeloupéenne et les structures de protection de l'Environnement. Le développement de parcs éoliens est aujourd'hui considéré comme un des moteurs de cette transition. La Martinique bénéficie aujourd'hui d'un seul parc éolien, mais plusieurs autres sont en travaux ou en réflexion. En Guadeloupe les parcs éoliens se sont nettement plus développés, avec neuf parcs actifs et plusieurs autres en travaux ou en réflexion.

Ce communiqué a pour objectif de mettre en lumière la nécessité de concilier ces mutations profondes dans l'approvisionnement énergétique des Antilles françaises et le respect des obligations légales en matière de protection de la biodiversité au travers de deux exemples.

Contact Presse : Groupe de Travail Éolien CCN de la SFPEM, Groupe Chiroptères de Guadeloupe & ASFA
chauves-souris@sfepm.org



www.sfepm.org

Le Parc éolien de GRESS à Grand'Rivière en Martinique

L'unique parc éolien de Martinique, le parc éolien de GRESS, est situé sur la commune de Grand'Rivière. Les suivis environnementaux réalisés sur ce parc éolien depuis son implantation en janvier 2019 montrent un impact important des éoliennes sur les oiseaux et de manière encore plus flagrante sur les chauves-souris. De juin 2019 à fin octobre 2023, 196 cadavres ont été retrouvés dont 44 oiseaux et 152 chauves-souris. Dans le détail, pour les cadavres de Chiroptères, au moins neuf des 11 espèces qu'accueille la Martinique sont impactées. Plusieurs de ces taxons sont endémiques des petites Antilles avec notamment le Monophylle des Petites-Antilles (*Monophyllus plethodon*), une espèce classée vulnérable sur la liste rouge de l'UICN (UICN, 2020). Les estimations fournies par les industriels font ainsi état sur les quatre années de suivi de mortalité d'un total entre 650 et 1 200 chauves-souris tuées par ce parc (Biotope, 2022).

La localisation de ce parc pose également question. Il est installé à moins de 200 mètres de la réserve biologique intégrale de la Montagne Pelée également inscrite depuis 2023 par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. Il se situe à moins de 300 mètres du gîte de chauves-souris le plus prioritaire de Martinique (Issartel & Jemin, 2016) qui fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Vu les taux de mortalité très élevés constatés sur le site, les services de l'État ont demandé un bridage des éoliennes. Depuis mai 2021, différents protocoles de bridage sont testés sur le parc mais force est de constater que ceux-ci ne fonctionnent pas avec une mortalité qui continue à augmenter depuis la mise en place des suivis (Biotope, 2022 & Siteléco, 2024).

La mise en place de deux nouveaux parcs éoliens GRESS 2 et 3, à proximité de ce premier parc, va accentuer la pression sur ces populations insulaires et engendrer davantage de mortalité.

Le Parc éolien de Sainte Rose en Guadeloupe

Le Parc éolien de Sainte Rose qui regroupe huit éoliennes, a été mis en service en novembre 2018, alors que les associations locales avaient alerté sur sa dangerosité potentielle sur les populations de chauves-souris compte tenu de sa localisation, à proximité de milieux forestiers dont la richesse en diversité chiroptérologique était bien connue. Les suivis environnementaux ont été mis en place à partir de 2020 sur ce parc. Au total ce sont huit espèces de Chiroptères qui ont été retrouvées dans le cadre des suivis de mortalité. On peut citer entre autres le Monophylle des Petites-Antilles (*Monophyllus plethodon*) classé vulnérable par l'UICN ou encore la très rare et endémique Sérotine de Guadeloupe (*Eptesicus guadeloupensis*) **classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge de l'UICN** (UICN, 2021). Au total sur ce parc les estimations des industriels font état d'une mortalité comprise entre 1 778 et 4 268 individus tués sur le parc entre 2020 et 2023 (Siteléco, 2021 ; Exen 2022 & 2023). Les bridages demandés par les services de l'État sur ce parc ont fait diminuer cette mortalité mais elle reste encore très élevée avec entre 328 et 456 cas de mortalité estimés lors du dernier suivi.

Comme pour le parc de GRESS en Martinique, celui de Sainte Rose est localisé à proximité immédiate des limites forestières (moins de 20 m par endroit) et proche de nombreux gîtes utilisés par ces espèces (Thurow *et al.*, 2024). Plusieurs études sont en cours pour mettre en place d'autres parcs à proximité de celui-ci réduisant encore davantage les corridors écologiques disponibles pour ces espèces.

Ce cas n'est pas unique en Guadeloupe où des mortalités très importantes sont également observées sur des parcs de la Grande-Terre à Saint-François ou Petit Canal ou encore sur Marie-Galante (Biotope 2023 et 2024 ; Caraïbes Environnement, 2023).

Cette alerte vise à rappeler aux services de l'État, les obligations légales vis-à-vis des espèces protégées de Chiroptères sur les territoires ultramarins, qu'elles concernent les individus ou leurs habitats. L'ensemble des parcs sur les Antilles françaises engendre des mortalités significatives dont les chiffres dépassent les parcs les plus impactants de France hexagonale et sont jusqu'à 25 fois plus mortifères que les moyennes pour l'Europe et l'Amérique du Nord (Rydell *et al.*, 2012 ; Sand *et al.*, 2024). Ils doivent donc faire l'objet de dérogations au titre de la réglementation sur les espèces protégées. **Dans l'attente de ces dérogations, le bridage immédiat de toutes les éoliennes sur l'ensemble de la plage horaire d'activité des Chiroptères, soit de 17h30 à 6h30, est nécessaire comme l'appelait déjà les associations locales depuis plusieurs années et le Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature de Guadeloupe en 2021 (Motion 2021/01).** Concernant les parcs en projet ou en cours de construction, ils devront donc également justifier avant leur mise en fonctionnement d'une dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées.

La France et les territoires de la Martinique et de la Guadeloupe ont une responsabilité forte dans la protection des chauves-souris des Antilles. En complément de ces mesures et afin de conserver une production d'électricité suffisante pour ce territoire, il semble opportun d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, de diversification des sources de production, de sources de stockage d'énergie et de modernisation du réseau.

Références

Biotope, 2022. Rapport du suivi 2021-2022 - Réalisation des suivis de la mortalité et de l'acoustique chiroptères sur le parc éolien de GRESS 1, Grand'Rivière, Martinique - NW Groupe

Biotope (2023). Suivi environnemental 2021-2022 du parc éolien de Repowering Fonds Caraïbes en Guadeloupe (971). EOLE FONDS CARAIBES, filiale de TotalEnergies Juin 2023, 130 pages.

Biotope (2024). Suivi environnemental 2022-2023 du parc éolien de Repowering Morne Constant en Guadeloupe (971) EOLE MORNE CONSTANT, filiale de TotalEnergies Juin 2024, 85 pages

Caraïbes Environnement (2023). Suivi de l'activité des chiroptères et de la mortalité de la faune volante. Parc éolien de Petit-Canal. Rapport Final, 55p.

Exen (2022). Parcs éoliens de Sainte Rose (971). Suivi environnemental post-implantation 2021-2022 ciblé sur la faune volante. Rapport basé sur les données de mars 2021 à mars 2022. 142p.

Exen (2023) - Parcs éoliens de Sainte Rose (971). Suivi environnemental post-implantation 2022-2023 ciblé sur la faune volante. - Rapport intermédiaire basé sur les données de mars 2022 à août 2022. 92 p.

Issartel, G. et J. Jemin (2016). « Suivi des gîtes à chiroptères de Martinique et mise en place de mesures de conservation - 2015-2016 ». SFEPM. 188 p.

Rydell, J., Engström, H., Hedenström, A., Kyed Larsen, J., Pettersson, J., & Green, M. (2012). The effect of wind power on birds and bats: a synthesis. Naturvårdsverket.

Sand, Camille-Amélie & Normand, Brice & Kerbirou, Christian & Barré, Kévin & Ravache, Andreas. (2024). Suivis réglementaires de la mortalité dans les parcs éoliens: de l'analyse locale à l'approche intégrée. Sciences Eaux & Territoires. 46. 8222. 10.20870/Revue-SET.2024.46.8312.

Siteléco (2021) - Parc éolien de Sainte Rose (971) : Suivi environnementaux en phase d'exploitation, Rapport d'étude final // saison 2020-2021. 50p.

Siteléco (2024) - Parc éolien de Grand'Rivière (972) GRESS 1. Suivis environnementaux en phase d'exploitation. Rapport d'étude final //saison 2022-2023. 60p.

Thurow, A., Beucher, Y., Angin, B. 2024. Etude sur les traits de vies des chauves souris guadeloupéennes patrimoniales et sensibles au risque de mortalité avec les éoliennes. *Plume de Naturalistes* 8 : 13-60.

UICN (2020) - La Liste rouge des espèces menacées en France, Faune de la Martinique. 32p.

UICN (2021) - La Liste rouge des espèces menacées en France Faune de Guadeloupe. 36 p.



Individu de Monophylle des Petites Antilles (espèce classée vulnérable sur la liste rouge de l'UICN) directement tué par une des éoliennes du parc de Grand' Rivière en Martinique. 26/05/2021
© Laurent JUHEL